



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le - 7 DEC. 2011

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations
avec les collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Muriel Leleu

Tél. : 03 44 06 12 55

Fax : 03 44 06 12 56

Courriel : muriel.leleu@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Président du Conseil général
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'établissements publics de coopération intercommunale
Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement (pour information)
Monsieur le Directeur départemental des finances publiques

Objet : Prêts aux collectivités locales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le 7 octobre 2011, le Premier Ministre a annoncé qu'à la demande du Gouvernement, la caisse des dépôts et consignations (CDC) mettait en place une enveloppe de 3 milliards d'euros afin de permettre aux collectivités locales et aux EPCI de couvrir le besoin de financement de leurs investissements d'ici à la fin de l'année 2011, mais également le financement d'opérations d'investissement inscrites au budget 2012.

Cette enveloppe est répartie à raison de 50 % en prêts directs réalisés par la CDC et de 50 % en prêts de refinancement souscrits par les quatre établissements de crédit suivants :

- BPCE (banque populaire, caisse d'épargne)
- Crédit mutuel
- DEPFA Bank
- DEXIA Crédit local

S'agissant de la couverture des besoins de financement 2011, les contrats devront être signés avant le 31 janvier 2012.

Pour le financement des opérations d'investissement inscrites au budget 2012, les contrats devront être signés avant le 15 avril 2012.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté, je vous invite à contacter la caisse régionale de la CDC, 60 rue de la vallée - 2^{ème} étage CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Téléphone : 03.22.71.10.10.

Un diagnostic sera effectué début décembre auprès de la CDC et des établissements bancaires partenaires qui permettra au Gouvernement d'envisager, le cas échéant, une majoration de l'enveloppe prévue.

Je reste, avec mes respects, à votre disposition

Nicolas DEVIORGES